

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE PARISIEN

2024

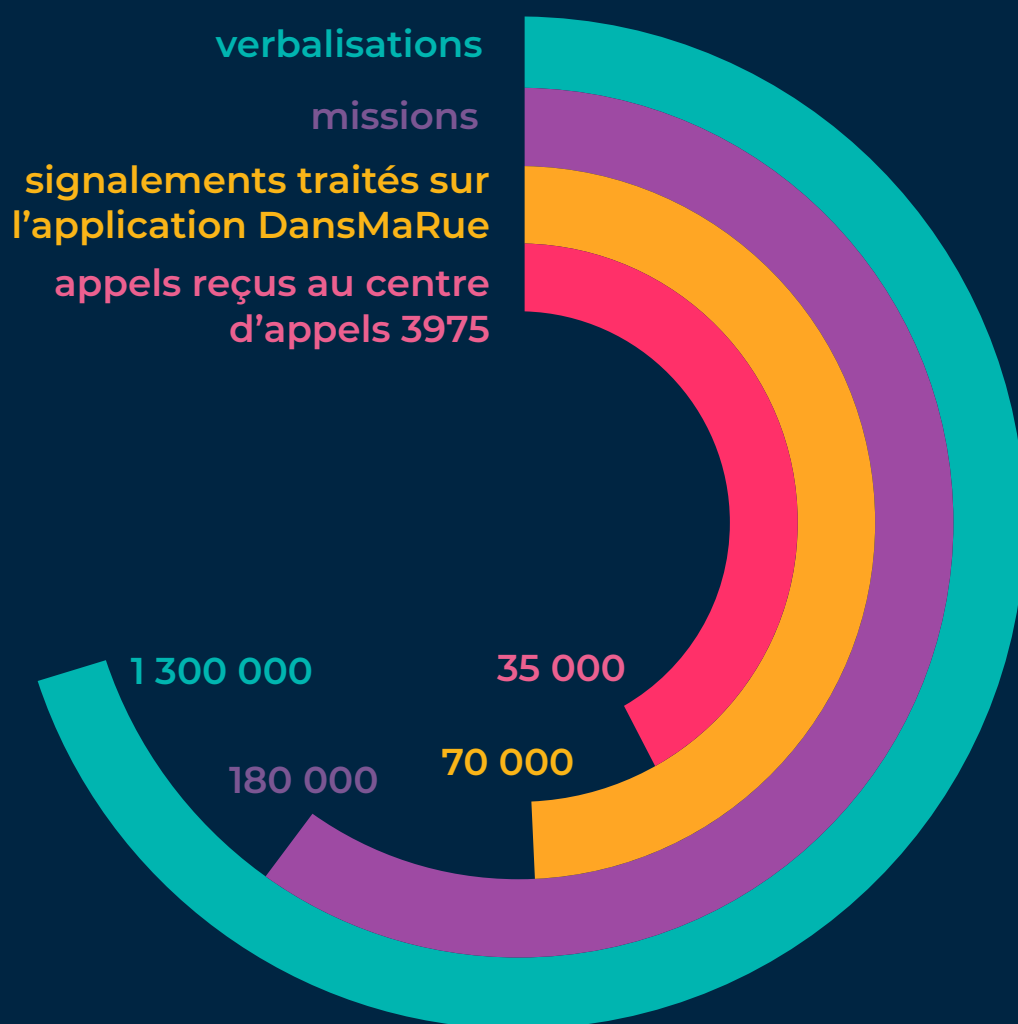


Sommaire

1. La direction de la police municipale et de la prévention en chiffres	5
1.1. Moins de sollicitations, plus de tranquillité publique : les tendances des demandes des usagers en 2024	5
1.2. Assurer la tranquillité publique des Parisiennes et des Parisiens	8
1.2.1. Les missions et les verbalisations	8
1.2.2. Focus sur les actions par thématique	10
A) La protection des piétons contre les infractions routières	10
B) La lutte contre les incivilités	14
C) Apaiser la Ville : la conciliation nécessaire entre activités festives et tranquillité publique	15
D) Un engagement renforcé en matière d'accompagnement des publics vulnérables	17
1.2.3. La prise en charge des victimes	18
1.2.4. La sécurisation des grands événements, focus : la DPMP durant les Jeux Olympiques et Paralympiques	19
2. La police municipale d'ultra-proximité	22
2.1. La police municipale présente dans l'espace public	23
2.2. Le cycle d'échanges citoyens en mairies d'arrondissement	27
2.3. La DPMP dans la ville du quart d'heure	30
3. Ressources	32
3.1. Données de la direction : pilotage et valorisation par l'Observatoire de la tranquillité publique et le pôle synthèse et analyse	34
3.2. Liens utiles	35

PARTIE 1

La direction de la police municipale et de la prévention en chiffres



1.1. Moins de sollicitations, plus de tranquillité publique : les tendances des demandes des usagers en 2024

Pour solliciter la direction de la police municipale et de la prévention (DPMP), trois canaux principaux sont à la disposition des usagers, en complément des rencontres dans l'espace public :

- L'application DansMaRue : cette application mobile permet de signaler une anomalie dans l'espace public. Les signalements sont directement transmis aux services compétents de la Ville, par exemple ceux de la DPMP, comme la salle de commandement opérationnelle ou les divisions territoriales d'arrondissement.
- Le centre d'appels 3975 : la police municipale parisienne dispose d'un centre d'appels joignable 24h/24 et 7j/7 au 3975 (prix d'un appel local). Selon les situations, une intervention peut être déclenchée immédiatement ou programmée. En journée (heures ouvrées), ce numéro sert également de ligne d'information unique de la Ville de Paris, accessible aux personnes sourdes et malentendantes. En dehors des horaires d'ouverture, les appels sont directement pris en charge par la salle de commandement opérationnelle.
- Les messages « SOLEN » (sollicitations électroniques) : les divisions territoriales d'arrondissement traitent également les messages reçus via le formulaire de contact disponible sur le site Paris.fr.

En 2024, la baisse des signalements et des sollicitations adressés à la DPMP traduit avant tout une amélioration de la relation avec les Parisiennes et Parisiens. Les équipes ont renforcé leur présence de terrain, leurs actions d'« aller-vers » et la pédagogie auprès des usagers. Cette proximité accrue permet de résoudre davantage de situations directement, avant qu'un signalement ou qu'un appel ne soit nécessaire.

Ces évolutions témoignent d'un service public plus lisible, plus accessible et plus présent sur le terrain - et donc plus efficace au quotidien.

Signaler une incivilité au quotidien - comment trouver le bon interlocuteur ?

Pour accompagner les habitants confrontés à une nuisance ou une incivilité, la direction de la police municipale et de la prévention a publié un guide complet. Celui-ci détaille, selon chaque type de problème, les bons interlocuteurs, les canaux de signalement adaptés, ainsi que, le cas échéant, les amendes encourues. Un arbre de décisions interactif est également mis à disposition des usagers, afin de les aider à choisir facilement le canal le plus pertinent pour leur démarche. Cela a considérablement clarifié le parcours de demande. Les Parisiennes et les Parisiens savent mieux à qui s'adresser, ce qui limite les sollicitations redondantes ou mal aiguillées.

Le guide et l'arbre de décisions sont accessibles sur le lien suivant : [Signaler une incivilité du quotidien - Ville de Paris](#)

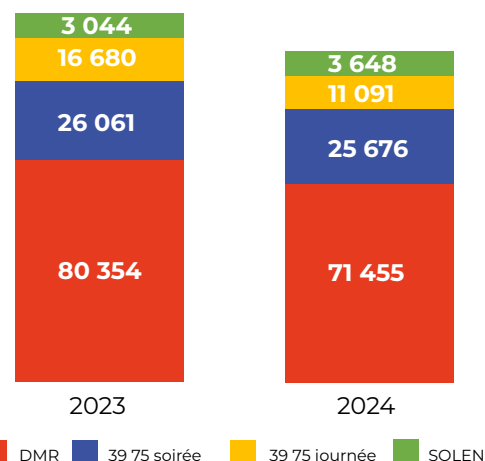


Figure 1 : le nombre de signalements DansMaRue, appels 3975 et messages SOLEN, en 2023 et en 2024.

En 2024, la DPMP a reçu un total de 111 870 sollicitations sur ces principaux canaux, contre 126 139 en 2023, soit une **diminution de 11 %**.

→ **Évolution par thématique des signalements « DansMaRue »**

Concernant les anomalies signalées via l'application DansMaRue, la répartition par thématiques reste globalement stable d'une année sur l'autre. Malgré une baisse marquée en nombre et en proportion, le stationnement gênant et les épaves reste le principal groupe, avec 50 458 signalements (-15% par rapport à 2023), soit 71 % du total des signalements (contre 74 % en 2023). Ils sont suivis par les signalements concernant les activités commerciales et professionnelles, dont le volume est resté stable : avec près de 19 700 signalements en 2024, ce thème représente 28 % des signalements. Enfin, les objets abandonnés ne représentent que 2 % du total, avec

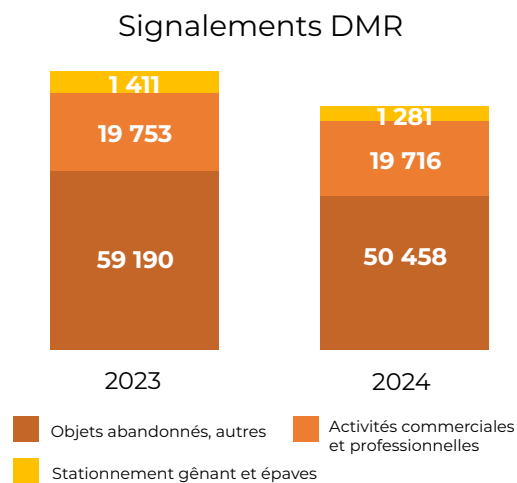


Figure 2 : l'évolution des signalements par thématique sur l'application DansMaRue, entre 2023 et 2024.

Une amélioration des traitements des signalements dans l'application DansMaRue

La DPMP s'appuie sur plusieurs indicateurs pour suivre le traitement des signalements effectués via l'application DansMaRue : délais de traitement, taux de satisfaction, part des signalements réalisés par les agents, etc. Ces indicateurs montrent une tendance globale à l'amélioration, en particulier concernant l'implication des agents eux-mêmes : en 2024, 11 % des signalements provenaient des agents de terrain, contre 7 % en 2023. Cette progression traduit une appropriation croissante de l'outil DansMaRue par les équipes.

→ **Appels 3975 - en journée (en semaine)**

En journée et en semaine, toutes les grandes catégories d'appels sont en baisse en volume. Premier motif en journée, le stationnement enregistre par exemple près de 2 000 appels de moins en 2024 par rapport à 2023 (-32 %). Même si le nombre d'appels concernant les personnes sans abri diminue également (-10 %), cette thématique devient la deuxième catégorie d'appels la plus fréquente en journée, devant les signalements pour danger immédiat et les appels liés aux nuisances sonores et olfactives, qui enregistrent des baisses plus marquées (-24 % et -43 % respectivement).

Il convient également de noter que les appels qui ne concernent pas les compétences de la police municipale, mais celles de la police nationale, connaissent une forte baisse, à la fois en volume et en part : 939 appels en 2024 contre 1 512 en 2023, soit -38 %. Cela peut traduire une meilleure distinction, de la part des usagers, du rôle et de l'action de la police municipale de ceux de la police nationale.

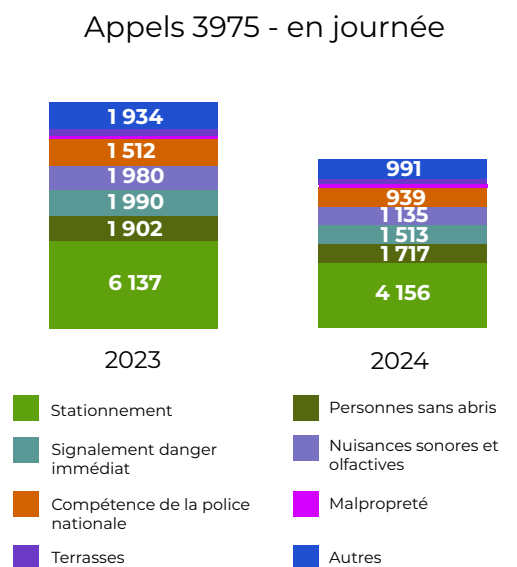


Figure 3 : l'évolution des appels 3975 par thématique en journée et en semaine, entre 2023 et 2024.

→ **Appels 3975 – en soirée et le weekend**

Contrairement aux signalements DansMaRue, les appels au 3975 pour des interventions urgentes en soirée augmentent pour le stationnement gênant (+10 %), en volume comme en proportion. Une évolution similaire est observée pour les signalements classés dans la catégorie « autres »¹. Toutefois, on note une baisse marquée des appels liés aux nuisances sonores sur la voie publique (-20 %) et aux nuisances associées aux terrasses (-14 %), ce qui explique la légère diminution du total des appels en soirée et le week-end.

Appels 3975 - en soirée

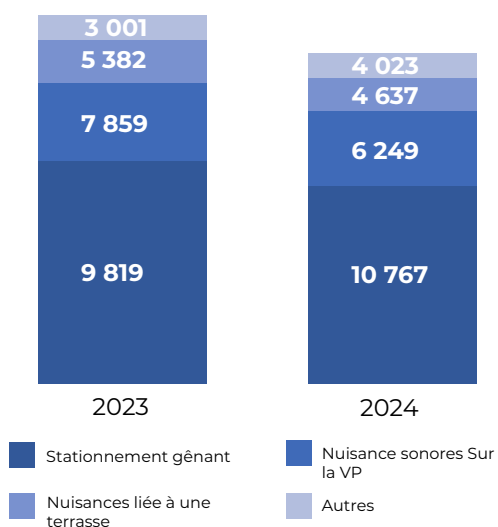


Figure 4 : l'évolution des appels 3975 par thématique en soirée et le weekend, entre 2023 et 2024.

→ **Messages « SOLEN » (sollicitations électroniques)**

Il n'y a pas de changement notable dans la répartition des messages SOLEN : toutes les thématiques augmentent légèrement par rapport à l'année précédente.

Message SOLEN

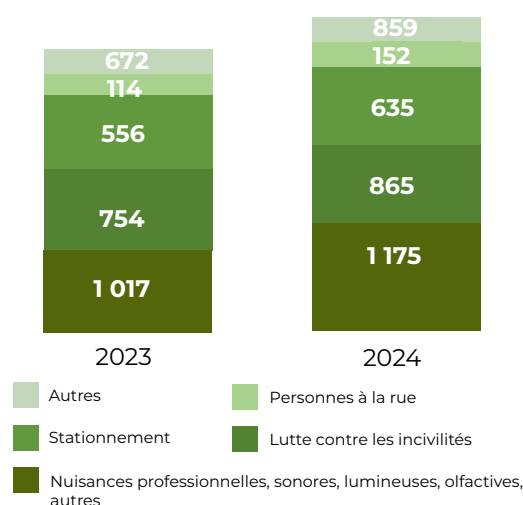


Figure 5 : l'évolution des messages « SOLEN » par thématique, entre 2023 et 2024.

¹Dans la catégorie « autres », les thématiques suivantes sont incluses : alarme, assistance, circulation, dépôt sur la voie publique et souillure, incident divers, intrusion, lutte contre les incivilités, nuisance liée à un chantier, nuisance dans les espaces verts, nuisances lumineuses, personne fragile, perturbateur, sécurisation, stationnement gênant, tranquillité publique.

1.2 Assurer la tranquillité publique des Parisiennes et des Parisiens

La montée en puissance de la police municipale répond à l'amélioration de la tranquillité publique et à un enjeu de sécurisation des Parisiennes et des Parisiens. D'un point de vue opérationnel, cette évolution est suivie

à travers plusieurs indicateurs : le nombre de missions, le nombre de verbalisations, la prise en charge des victimes ou la sécurisation des grands événements.

1.2.1 Les missions et les verbalisations

Malgré une diminution des sollicitations, le nombre de missions et de verbalisations reste stable, et la présence de proximité se renforce.

→ Missions²

Tandis que le nombre global de missions de la police municipale est resté stable malgré une baisse des sollicitations entre 2023 et 2024, on observe une augmentation significative des missions de « tranquillité publique » : 45 660 en 2024 contre 26 460 en 2023, soit une hausse de 73 %. Ainsi, la tranquillité publique devient la deuxième catégorie de missions en volume, juste derrière la protection routière (50 616 missions en 2024 contre 49 160 en 2023, soit une augmentation de 3 %).

Cela suggère un effort accru de présence de proximité auprès des habitants. La catégorie « tranquillité publique » regroupe notamment les missions d'îlotage, la présence sur les points de rencontre, ainsi que les opérations de visibilité aux abords des sites sensibles (écoles, stations de métro, équipements sportifs, équipements culturels..).

Nombre de missions

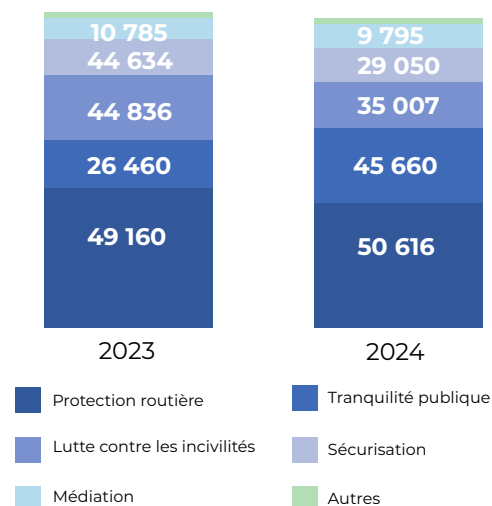


Figure 6 : l'évolution et la répartition des missions par thématique, entre 2023 et 2024.

²Les missions sont les opérations programmées au quotidien, menées sur le terrain par les équipages des divisions territoriales et des divisions d'appui.

→ Verbalisations

Globalement, le nombre de verbalisations reste stable. Celles liées à la régulation des déplacements demeurent la première catégorie, avec, comme en 2023, près de 1 200 000 verbalisations.

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, on note une légère hausse des verbalisations : 78 281 en 2024 contre 77 377 en 2023.

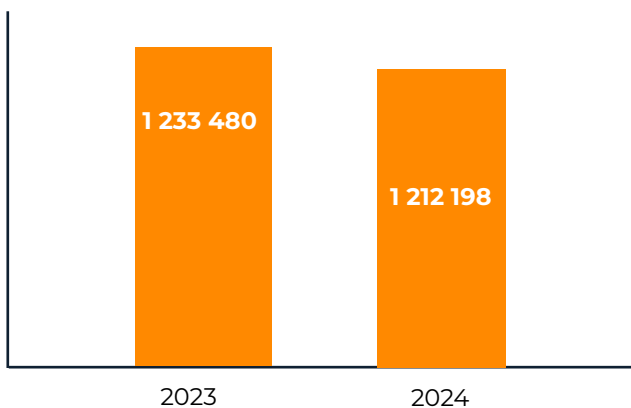
La notion de flagrance³ et la lutte contre les incivilités – pourquoi moins de verbalisations que dans la protection routière ?

À préciser sur les verbalisations...

Il est à noter que le nombre de verbalisations ne fournit qu'une vision partielle des activités ou des priorités de la direction de la police municipale et de la prévention, qui effectue également un travail de sensibilisation, d'accompagnement, de responsabilisation, de prévention, d'encadrement des événements ; considérant que ces activités sont nécessaires ensemble pour dissuader des infractions et tranquilliser l'espace public.

La verbalisation des incivilités nécessite une constatation de l'infraction en flagrance avec relevé d'identité du contrevenant qui n'est pas forcément nécessaire pour la verbalisation des infractions routières (ex. stationnement gênant, qui représente la plus grande partie des infractions). Les infractions sont souvent liées à des horaires définis (terrasses, collectes) ; les infractions dans le cadre de la régulation des déplacements sont constatées de jour comme de nuit, et sont moins importantes la nuit car l'activité est moindre .

Verbalisations : stationnement, circulation



Verbalisations : lutte contre les incivilités

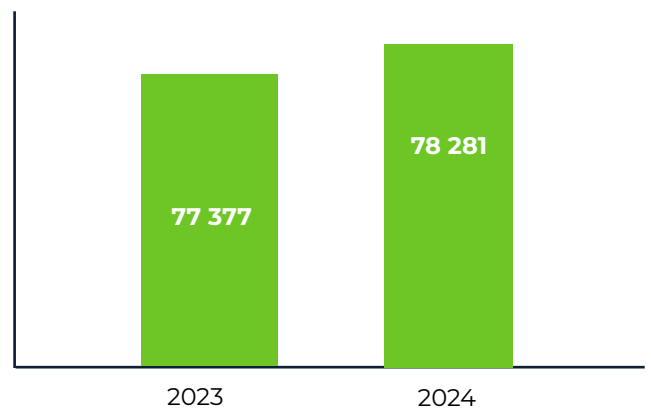


Figure 7 : nombre de verbalisations (des deux grandes catégories), en 2024 vs 2023.

³Délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre.

1.2.2. Focus sur les actions par thématique

A) La protection des piétons contre les infractions routières

La sécurité des piétons sur les trottoirs constitue une préoccupation majeure exprimée lors des échanges entre la police municipale et les habitants (rencontres dans l'espace public, cafés totems, cycle d'échanges citoyen...). En réponse à cette attente, la direction de la police municipale et de la prévention intensifie ses actions pour faire respecter le « Code de la rue », adopté à l'été 2023 après concertation publique.

Les sollicitations des usagers, notamment via les canaux numériques et au centre d'appels, portent principalement sur le stationnement gênant. Les tendances varient toutefois selon les canaux :

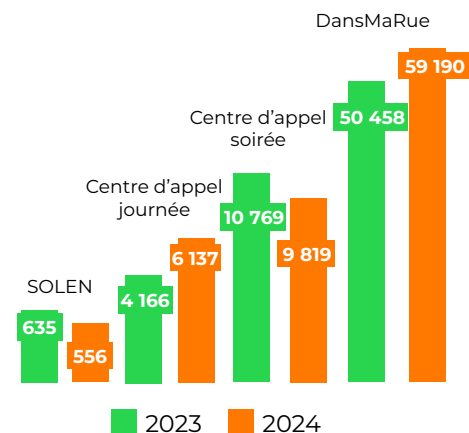


Figure 8 : le nombre de sollicitations relatives à la lutte contre les incivilités, en 2023 et en 2024.

→ Signalements DansMaRue

Bien que la part des signalements DansMaRue liés au stationnement gênant et aux épaves soit en diminution, ces anomalies restent largement majoritaires : en 2024, elles représentent plus de 70 % de l'ensemble des signalements DansMaRue (soit 50 458 sur un total de 71 455).

En examinant la composition détaillée de ces signalements, on observe une augmentation des stationnements gênants d'automobiles et d'autres véhicules motorisés, qui atteignent 61 % en 2024. En parallèle, la part des deux-roues motorisés en stationnement gênant est en recul. En effet, il représente 23 % de l'ensemble des signalements, tandis que celle des épaves se maintient à un niveau stable, autour de 16 %.

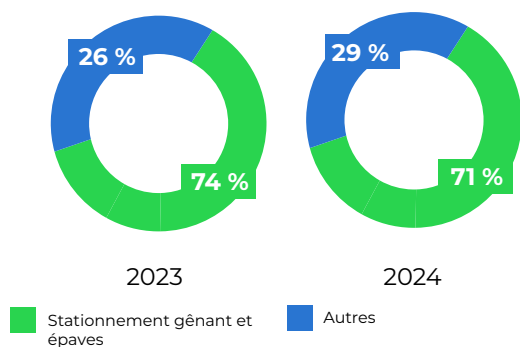


Figure 9 : l'évolution de la part des signalements DansMaRue relatifs au stationnement gênant et aux épaves parmi l'ensemble des signalements DansMaRue, en 2023 et 2024.

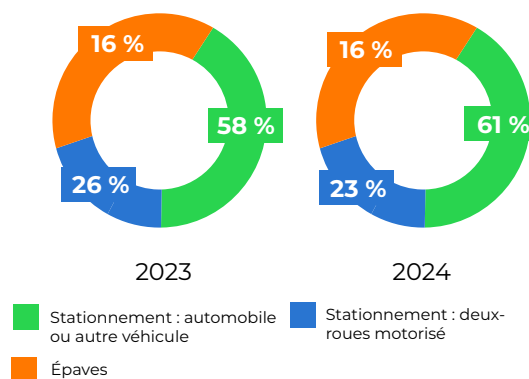


Figure 10 : la composition des signalements DansMaRue relatifs au stationnement gênant et aux épaves par domaine, en 2023 et en 2024.

→ Appels 3975

En diminution en journée mais en augmentation en soirée, les appels concernant le stationnement gênant restent la thématique la plus fréquemment abordée via la ligne téléphonique, devant notamment les nuisances sonores sur la voie publique et les personnes à la rue. En journée (pendant les horaires ouvrés en semaine) et en soirée (pendant les horaires non ouvrés en semaine et le week-end), ils représentent respectivement 38 % et 42 % de l'ensemble des appels.

→ Messages « SOLEN »

Les messages SOLEN relatifs au stationnement gênant ont augmenté en volume, de 14 %, passant de 556 messages en 2023 à 635 en 2024. Il convient de noter que le nombre total de messages SOLEN a connu une hausse plus marquée, avec une augmentation de 20 %. (figure 11)

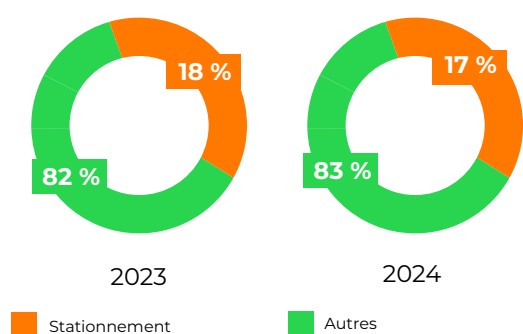


Figure 11 : l'évolution de la part des messages SOLEN relatifs au stationnement parmi l'ensemble des messages, en 2023 et 2024.

→ Une action renforcée de la direction de la police municipale et de la prévention pour répondre à ces sollicitations

En réponse à ces sollicitations, la direction de la police municipale et de la prévention a renforcé le nombre de missions dédiées à la protection routière, avec près de 1500 missions supplémentaires en 2024. (figure 12)

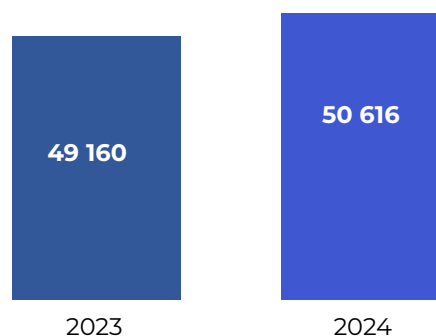


Figure 12 : le nombre de missions dédiées à la protection routière en 2023 et en 2024.

En parallèle, les verbalisations dans le cadre de la régulation des déplacements sont en légère baisse (-1,7%) : en 2024, on comptait 1 212 198 verbalisations pour tout Paris, contre 1 233 480 l'année précédente.

Les verbalisations liées au « Code de la rue » augmentent semestre après semestre. Cette progression s'explique notamment par la hausse particulièrement importante des verbalisations pour stationnement illégal sur voie ou emplacement réservé, non-respect des zones de livraison, ou encore stationnement très gênant sur les trottoirs.

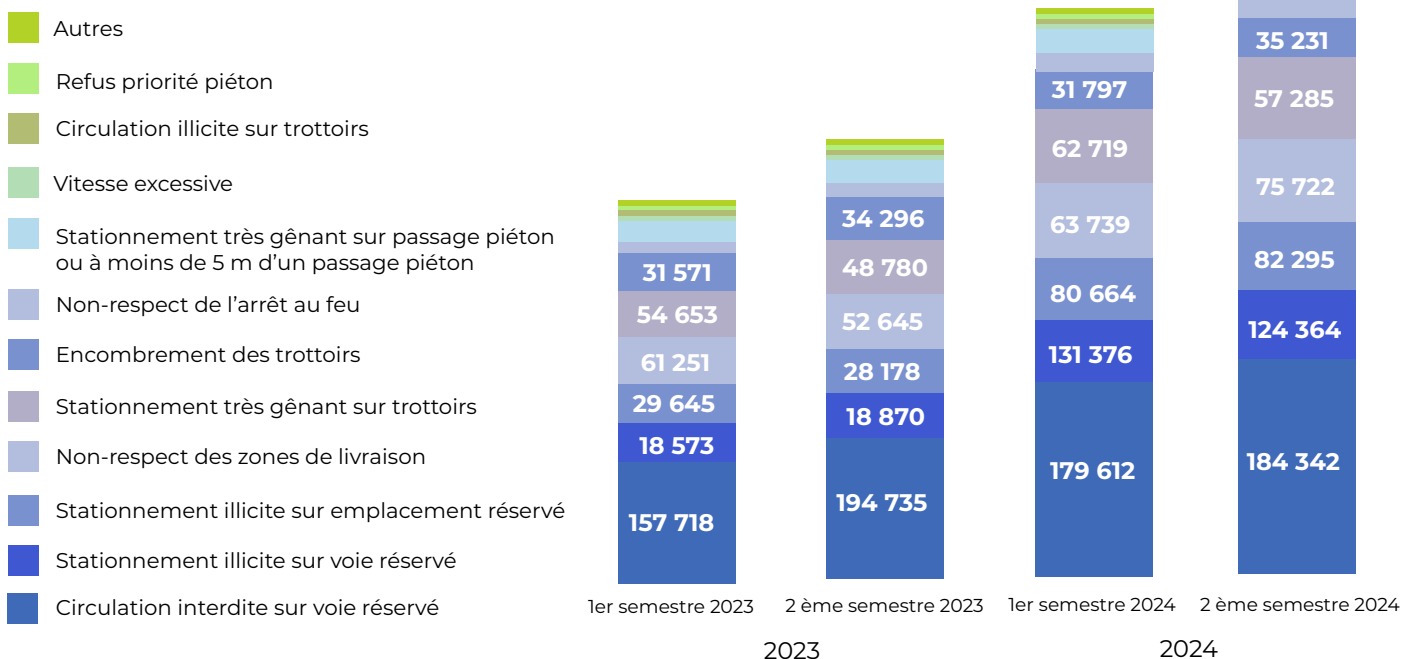


Figure 13 : l'évolution du nombre de verbalisations liées au Code de la rue, en 2023 et 2024.

B) La lutte contre les incivilités

Outre la régulation des déplacements, la lutte contre les incivilités constitue également un axe majeur d'activité de la police municipale, ainsi qu'un motif important de sollicitation des usagers. Entre 2023 et 2024, les signalements ont légèrement augmenté via les canaux numériques (DansMaRue, SOLEN), mais fortement diminué au centre d'appels. Au total, en agrégeant l'ensemble des canaux, on observe une baisse de 10 % des sollicitations liées aux incivilités : 35 305 en 2024 contre 39 057 en 2023. (figure 15)

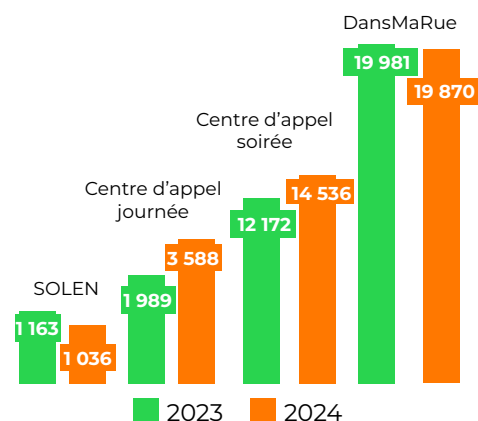


Figure 14 : le nombre de sollicitations relatives à la lutte contre les incivilités, en 2023 et en 2024.

→ Signalements DansMaRue :

Le nombre de signalements liés aux incivilités sur l'application DansMaRue a très légèrement augmenté en 2024, avec 19 981 signalements contre 19 870 en 2023, soit à peine une centaine de signalements supplémentaires. En proportion, cela représente 28 % de l'ensemble des signalements, en légère hausse. Cette thématique reste cependant largement moins représentée que celle de la régulation des déplacements, parmi les signalements DansMaRue. (figure 16)

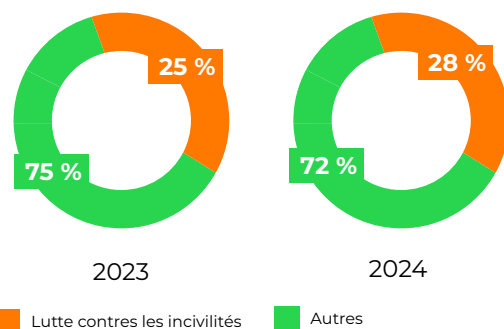


Figure 15 : l'évolution de la part des signalements DansMaRue relatifs à la lutte contre les incivilités parmi l'ensemble des signalements DansMaRue, en 2023 et 2024.

→ Appels 3975

Les Parisiennes et les Parisiens expriment moins leur mécontentement via le centre d'appels au sujet des incivilités en 2024 qu'en 2023 : la baisse est particulièrement marquée en journée, avec 1 989 appels recensés contre 3 588 l'année précédente.

Non seulement le nombre d'appels relatifs à la lutte contre les incivilités a diminué, mais leur part dans l'ensemble des appels traités est également en baisse, comme le montre le graphique ci-dessous.

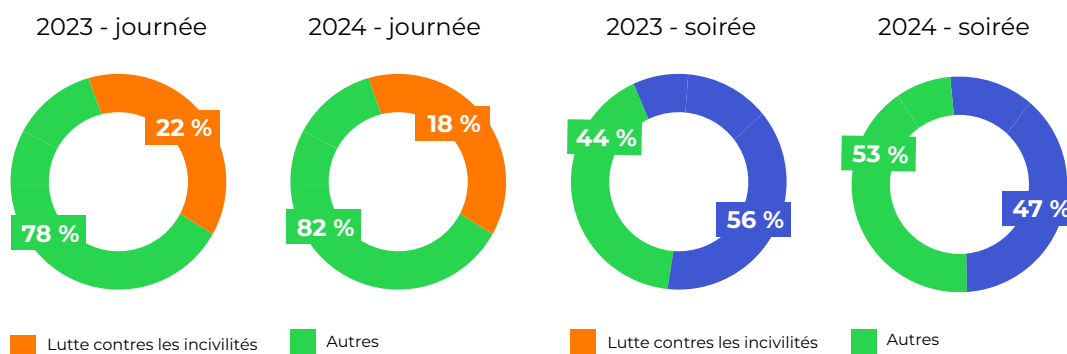


Figure 16 : l'évolution de la part des appels 3975 relatifs à la lutte contre les incivilités parmi l'ensemble des appels, en 2023 et 2024.

En journée comme en soirée, ces appels concernent majoritairement les nuisances sonores, suivies par la malpropreté en journée et par les terrasses en soirée (voir la section suivante pour plus de renseignements sur les terrasses).

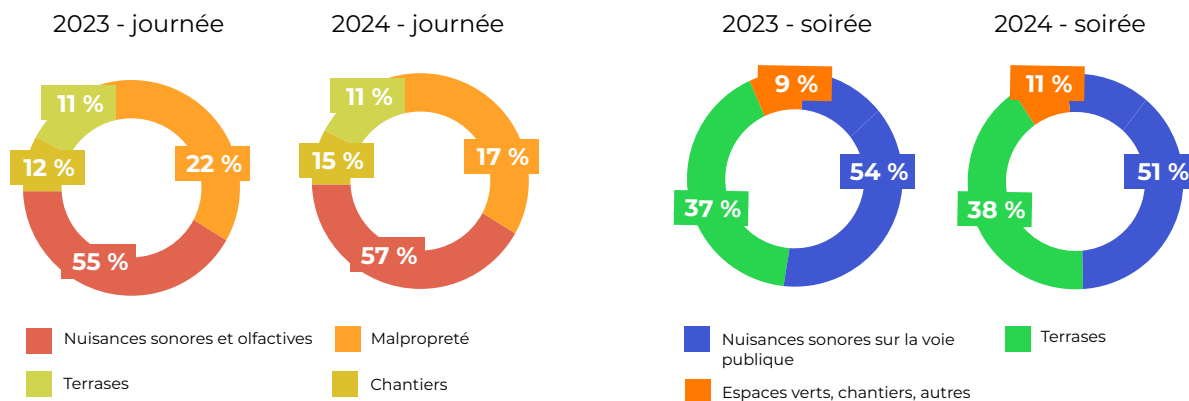


Figure 17 : la composition des appels 3975 relatifs à la lutte contre les incivilités, en 2023 et 2024.

→ Messages « SOLEN »

En 2024 comme en 2023, les messages reçus concernant la lutte contre les incivilités représentent environ un tiers de l'ensemble des messages traités : la DPMP en a traité 1 163 en 2024, contre 1 036 en 2023. Toutefois, en raison de l'augmentation globale du nombre de messages reçus via SOLEN, la part relative des messages liés à la lutte contre les incivilités diminue légèrement.

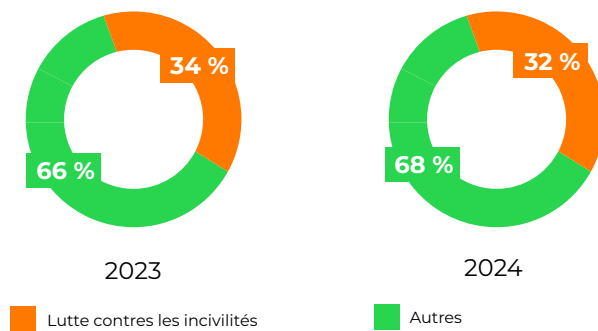


Figure 18 : évolution de la part des signalements SOLEN relatifs à la lutte contre les incivilités parmi l'ensemble des signalements, en 2023 et 2024.

→ Les verbalisations pour incivilités augmentent, notamment celles liées à la propreté

Même si le nombre de missions spécifiquement dédiées à la lutte contre les incivilités est en baisse, cela s'explique par une évolution de l'organisation du travail : une partie des interventions est désormais intégrée dans les missions de tranquillité publique, en progression en 2024. Ces missions, qui incluent notamment les parcours d'ilotage et la présence de proximité, peuvent elles aussi donner lieu à des verbalisations en matière d'incivilités.

À la demande des usagers, ces verbalisations se sont d'ailleurs légèrement

intensifiées depuis 2023 : 78 281 verbalisations ont été réalisées en 2024, contre 77 377 en 2023.

L'augmentation observée dans le cadre de la lutte contre les incivilités provient principalement de la sous thématique « présentation irrégulière à la collecte » (6 000 verbalisations supplémentaires par rapport à l'année précédente). Elle s'explique également par la hausse de plusieurs autres motifs regroupés sous « autres » dans le graphique, tels que les jets de mégots, les épanchements d'urine ou les infractions constatées sur les marchés découverts alimentaires.

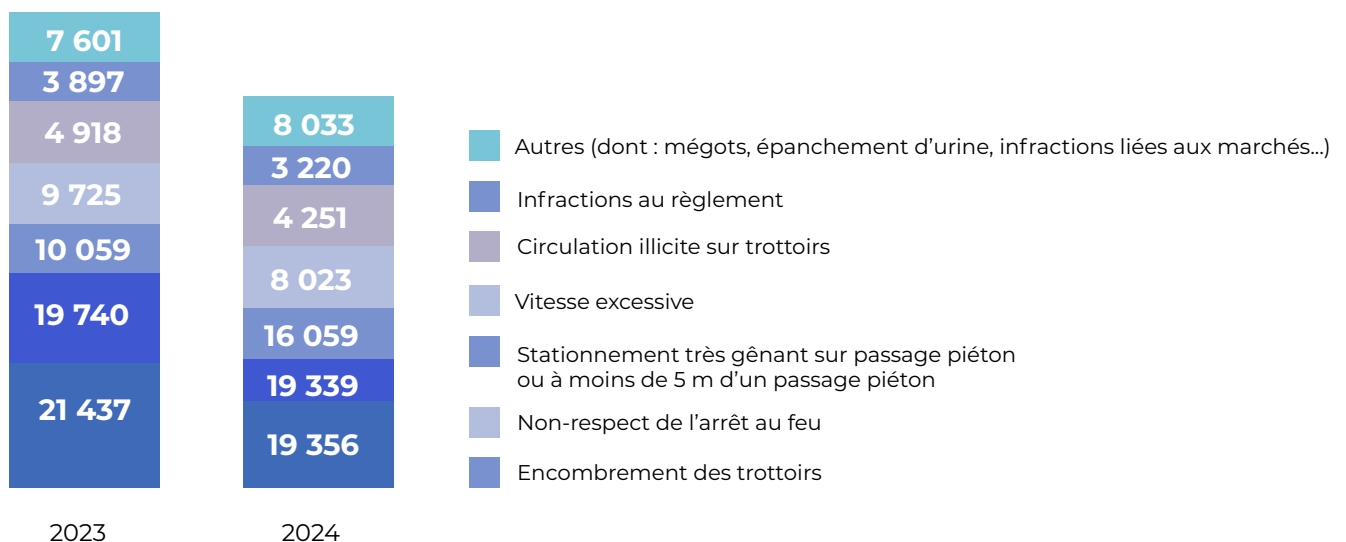


Figure 19 : l'évolution du nombre de verbalisations liées à la lutte contre les incivilités en 2023 et 2024.

C) Apaiser la Ville : la conciliation nécessaire entre activités festives et tranquillité publique

En période des terrasses estivales, près de 4 000 terrasses sont installées dans la capitale. Pour préserver la tranquillité du voisinage, les restaurants doivent avoir fermé leur terrasse estivale à 22 heures. Le nouveau règlement des étalages et terrasses accorde une importance particulière à la qualité esthétique et à la cohérence d'ensemble de l'espace public sur lequel la terrasse prend place. Les aménagements comme les toits, les barnums, les systèmes audiovisuel, de chauffage ou de climatisation sont explicitement interdits.

- Une baisse du nombre de sollicitations émanant des usagers sur l'ensemble des canaux, et une baisse des verbalisations au profit de la prévention⁴

Le nombre de signalements liés aux terrasses est en baisse, en particulier via le centre d'appels, où cette diminution est particulièrement marquée. En journée, la baisse atteint 34 %, tandis qu'en soirée, elle s'élève à 14 % – une diminution notable, d'autant plus que le volume global des appels en soirée (tous thèmes confondus) reste quasiment stable.

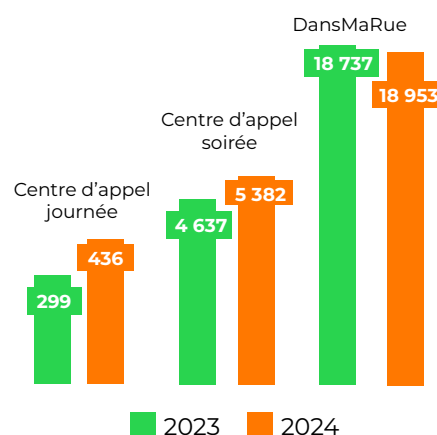


Figure 20 : le nombre de sollicitations relatives aux terrasses sur l'application DansMaRue et au centre d'appels 3975.

À l'image des sollicitations relatives aux terrasses, les verbalisations à ce titre continuent de diminuer à Paris : 15 238 verbalisations ont été enregistrées en 2024, contre 16 175 en 2023 (entre avril et octobre), soit une baisse de 6 %.

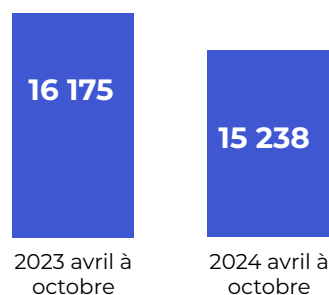


Figure 21 : les verbalisations des terrasses estivales, en 2023 et en 2024.

⁴Période estivale : la saison des « terrasses estivales », du 1 avril jusqu'au 31 octobre.

Ces tendances semblent traduire un meilleur respect des règles de la part des professionnels de la restauration et soulignent l'efficacité des actions de prévention, qui constituent un volet essentiel de l'activité de la police municipale. Dans le contexte particulier de l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques, marqué par une présence exceptionnelle des forces de l'ordre, Paris continue d'encourager la fête, tout en veillant à la tranquillité du voisinage. La police municipale joue un rôle clé dans cet équilibre, en intervenant de manière préventive et en accompagnant les professionnels dans le respect du cadre réglementaire.

En 2024, comme en 2023, les « gros embarras » - c'est-à-dire les terrasses diminuant ou entravant la sûreté ou la liberté de passage - restent le principal motif de verbalisation concernant les terrasses estivales (57 % des verbalisations en 2024). Ils sont suivis par les verbalisations liées aux dépôts (25 %) et aux terrasses sans demande préalable (8 %). La répartition des motifs reste globalement stable d'une année sur l'autre.

Quand ni les rappels à la réglementation, ni les verbalisations ne suffisent à résoudre une nuisance liée à une terrasse, une saisie des mobiliers ou des sanctions administratives plus lourdes peuvent être mobilisées, allant jusqu'à la demande officielle d'une fermeture administrative à la préfecture de police.

NB: Sur la répartition des compétences entre la police municipale (BANP : bureau d'actions contre les nuisances professionnelles) et la Préfecture de Police :

Le BANP intervient dans le cadre du traitement des signalements relatifs aux nuisances sonores (Code de la santé publique) et olfactives (Règlement sanitaire départemental) ayant pour origine une activité professionnelle, culturelle, sportive ou de loisir et organisée de façon habituelle. Les nuisances concernent les établissements privés mais également publics, y compris les établissements municipaux de la Ville. Sont exclus du champ de compétences du BANP les nuisances liées au son amplifié, les nuisances dans l'espace public et, les bruits de voisinage entre particuliers qui relèvent des prérogatives de la police nationale.

Pour en savoir plus sur le BANP et le signalement des nuisances d'origine professionnelle, rendez-vous sur : [Les nuisances d'origine professionnelle](#)

⁵Depuis 2015, pour mieux accompagner les publics, l'UASA s'est structurée en différentes coordinations thématiques : maraude isolés et couples, maraude familles en bidonvilles, maraude familles à la rue et protection de l'enfance, maraude de médiation riverains / usagers de drogue, maraude de médiation mineurs non accompagnés en errance.

D) Un engagement renforcé en matière d'accompagnement des publics vulnérables

La direction de la police municipale et de la prévention exerce un nombre important de missions de prévention et de médiation. L'unité d'assistance aux sans-abris (UASA), unité municipale unique en France, occupe une place particulière dans cette organisation.

Composée de 61 agents (policiers municipaux et travailleurs sociaux), l'UASA intervient 7 jours sur 7 pour différentes missions : maraudes⁵, assistance et accompagnement, mobilisation dans le cadre des plans d'urgence (plan hivernal, plan canicule), médiation lors des interventions de nettoyage ou de mise à l'abri.

L'UASA travaille en direction de tous les publics sans-abri et en errance, en particulier les plus éloignés, sensibles et/ou vulnérables, avec pour objectifs de permettre la sortie de rue en mobilisant les outils du travail social, de l'hébergement, de l'orientation vers le droit commun mais également de réguler l'espace public en lien avec les autres unités de la DPMP et les services de police selon les cas.

L'UASA a reçu 1 161 signalements en 2024 (contre 1 636 en 2023, soit une baisse de 29 %), avec quatre motifs clés : les demandes d'assistance et prises de contact, l'analyse de la physiologie, la médiation, l'accompagnement des publics vulnérables.

→ Malgré une baisse des signalements reçus, une action renforcée

Sur l'année, l'unité a visité 33 629 sites, réalisé 57 opérations de mise à l'abri et accompagné 337 sorties de rue - chacun de ces indicateurs étant en hausse par rapport à 2023, traduisant une intensification de l'action de terrain.

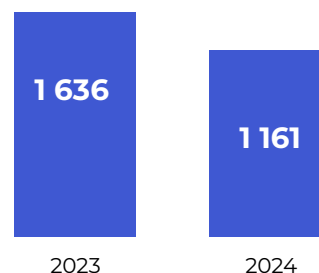


Figure 22 : le nombre des signalements reçus par l'UASA, en 2023 et en 2024.

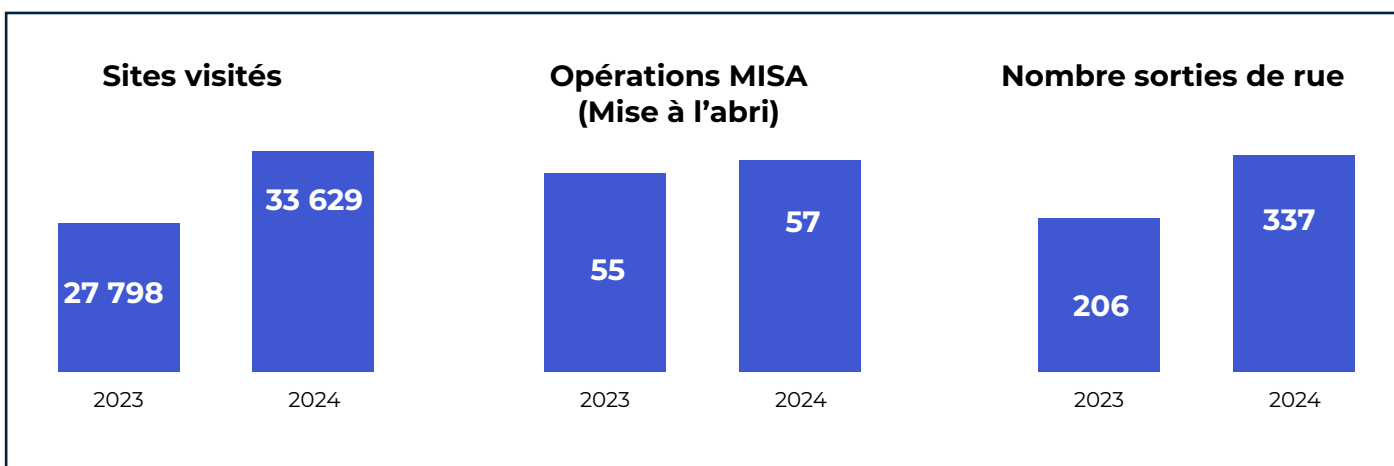


Figure 23 : le nombre des sites visités, des opérations de mise à l'abri et des sorties de rue, en 2023 et en 2024.

1.2.3. La prise en charge des victimes

→ Nombre de victimes prises en charge par la DPMP et d'orientations vers la police nationale et les associations spécialisées

Les agents de la direction de la police municipale et de la prévention peuvent également prendre en charge des victimes, les orienter vers la police nationale et les associations spécialisées, en particulier dans le cadre de la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement de rue.

C'est notamment le rôle des intervenants sociaux implantés dans les commissariats parisiens. Le pilotage des postes est assuré, d'une part par la DPMP et, d'autre part, par la Préfecture de police avec un financement assumé conjointement par la Ville et l'État. Leurs missions s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'action sociale et se déclinent selon différentes étapes que sont l'accueil, l'écoute et l'orientation. Ils interviennent de manière inconditionnelle auprès de toute personne, victime ou non et auteur d'une infraction pénale, en détresse sociale. Ils sont particulièrement mobilisés sur deux

publics cibles vulnérables : les femmes victimes de violences conjugales et les victimes âgées de 75 ans et plus.

En 2024, les intervenants sociaux en commissariat ont traité 1898 nouvelles situations dont 1284 victimes.

Pour en savoir plus sur les intervenants sociaux en commissariat, notamment leur travail d'accompagnement spécifique des personnes âgées victimes d'infractions pénales, rendez-vous sur : [Vols, escroqueries, agressions : des dispositifs pour renforcer la sécurité des personnes âgées](#)

1.2.4. La sécurisation des grands événements, focus : la DPMP durant les Jeux Olympiques et Paralympiques

La DPMP a joué un rôle central dans la sécurisation lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, mobilisant un large nombre d'agents pour diverses missions sur l'ensemble des événements, comme les cérémonies d'ouverture, les sites de festivités et les relais de la flamme. Elle a également assuré une présence constante dans les dispositifs de sécurisation de Paris Plages. Pour garantir le bon déroulement des épreuves de course sur route, un dispositif de pilotage spécifique a été mis en place afin de permettre l'enlèvement des véhicules en temps voulu, et des médiateurs ont été mobilisés pour prévenir les tenanciers de bars de la nécessité de retirer leurs terrasses pendant les courses.

La collaboration avec la Préfecture de Police et d'autres partenaires a été jugée efficace.

Parmi les temps forts ayant mobilisé les équipes de la DPMP, on peut citer :

- Olympiades des arrondissements (du 22 juin au 6 juillet) ;
- Paris Plages – Canal Saint-Martin (du 29 juin au 25 août) ;
- Festivités d'arrondissement – période JO (du 14 juillet au 11 août) ;
- Festivités d'arrondissement – inter-jeux (du 12 au 27 août) ;
- Festivités d'arrondissement – période Paralympiques (du 28 août au 8 septembre) ;
- Jeux Olympiques et Paralympiques – point de circulation Pont de l'Alma (du 10 juin au 23 août) ;
- Point de circulation – place de la Concorde (inter-jeux) (du 14 au 27 août) ;
- 14 juillet – feu d'artifice Champ de Mars / Trocadéro, concert place du Colonel Fabien, arrivée de la flamme olympique à Paris ;
- Baignade au bras Marie (17 juillet, 27 août) ;
- Parcours de la flamme et cérémonie d'ouverture (26 juillet) ;
- Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques (28 août) ;



→ Le 26 juillet : une mobilisation d'ampleur pour une journée exceptionnelle

Le 26 juillet, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024, 1 000 policiers municipaux ont été mis à disposition de la Préfecture de police. En parallèle, environ 700 agents – policiers municipaux et assimilés (ASP, ISVP) – ont été mobilisés sur d'autres missions, sans être placés sous l'autorité préfectorale. Ils ont notamment assuré la sécurisation des 16 sites de festivités, des 3 sites de Paris Plages, ainsi que des missions de tranquillité publique, sécurisation routière, ou encore assistance aux personnes sans abri, avec un renforcement particulier de l'Unité d'assistance aux sans-abri (UASA) en amont et pendant toute la période des Jeux. Ces actions ont permis une meilleure prise en charge des personnes à la rue, grâce à un accompagnement renforcé, une orientation plus systématique vers les dispositifs adaptés et une présence accrue des équipes sur le terrain.

Par ailleurs, près de 500 agents d'accueil et de surveillance ont assuré une présence accrue dans les espaces verts, à l'entrée des mairies d'arrondissement, ou sur l'espace public, avec des missions de médiation. Au total, ce sont plus de 2 200 agents qui ont été mobilisés sur le terrain lors de cette journée exceptionnelle. Cette action d'ampleur a été appuyée par les équipes de l'état-major et de la sous-direction des divisions d'appui, garantes d'une coordination et d'un déploiement efficaces.

La mobilisation des agents en quelques chiffres	
2 200 agents mobilisés pour la cérémonie d'ouverture	700 agents assignés à des missions de sécurisation des :
650 agents mobilisés pour la cérémonie des jeux paralympiques	16 sites de festivité
443 agents mobilisés pour le parcours de la flamme	3 sites de Paris Plages
	2 200 agents mobilisés pour la cérémonie d'ouverture



→ La DPMP au cœur du dispositif de sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) est restée pleinement mobilisée pour assurer la sécurité du quotidien des Parisiennes et des Parisiens, tout en participant activement au dispositif exceptionnel mis en place pour l'événement. La SCOP a poursuivi ses missions habituelles à travers l'action de la police municipale, en coordination étroite avec le Paris Operations Center (POC), la salle de commandement dédiée aux Jeux.

Le POC réunissait les services de la Ville de Paris (dont les agents de la DPMP), les partenaires des Jeux (Paris 2024, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris) ainsi que

la Préfecture de police, dans un véritable espace de coordination inspiré des cellules de gestion de crise. Grâce à une communication en temps réel entre les équipes de terrain et le centre de commandement, la réactivité des services a permis d'assurer la sécurité et la tranquillité publique tout au long de la période olympique.

Équipé de nombreux outils de communication et d'analyse, le POC offrait une vision d'ensemble du territoire parisien. La DPMP a également contribué à sa conception, notamment par la mise en place d'un mur d'images, facilitant le partage instantané des informations entre l'ensemble des acteurs mobilisés.

→ L'héritage des Jeux : des moyens durables au service de la tranquillité publique

Les projets engagés dans le cadre des transformations olympiques continueront de bénéficier aux Parisiennes et aux Parisiens bien au-delà de l'été 2024. Plusieurs équipements, dispositifs et améliorations issus de la préparation des Jeux ont été pérennisés et intégrés au quotidien des équipes de la direction de la police municipale et de la prévention.

C'est notamment le cas du mur d'images déployé au sein du Paris Operations Center (POC), qui a été conservé pour un usage permanent. De même, les barrières anti-béliers, acquises pour sécuriser les sites de festivités – notamment Paris Plages au bassin de la Villette et au canal Saint-Martin – sont désormais utilisées lors des grands événements organisés sur l'espace public parisien. Leur efficacité s'est d'ailleurs illustrée lorsqu'elles ont empêché un véhicule poursuivi par la police de pénétrer dans une zone dense de festivités (site Canal Saint-Martin).

La perspective des Jeux a également permis d'accélérer la modernisation des équipements des agents (renouvellement anticipé de gilets pare-balles, par un nouveau modèle mieux adapté à la mobilité et à la chaleur estivale ; dotation de casquettes pour les médiateurs, gourdes isothermes distribuées à l'ensemble des agents ; renforcement du stock de tenues de cérémonie pour soigner l'image de la police municipale lors des manifestations officielles ; et la création d'écussons spécifiques JOP, symboles de l'engagement des agents dans cet événement exceptionnel).

Enfin, les formations et recrutements ont été planifiés pour garantir une mobilisation optimale des effectifs. Le calendrier de recrutement et de formation des agents de la DPMP pour devenir Policier municipal ou Chef de service de police municipale a été organisé de façon à ce que tous les agents soient nommés avant les Jeux. Ce renforcement s'est également traduit par des campagnes de recrutement massives en 2022, 2023 et surtout au 1er semestre 2024, avec plus de 450 agents recrutés, principalement parmi les agents d'accueil et de surveillance ainsi que les policiers municipaux.



PARTIE 2

La police municipale d'ultra-proximité



2.1. La police municipale présente dans l'espace public

→ Les remontées de terrain

Au-delà des canaux plus formels de sollicitation (3975, DansMaRue, SOLEN), la présence et la visibilité dans l'espace public demeurent essentielles pour la police municipale parisienne, dans le cadre de sa politique de recueil des demandes et de travail en lien avec les habitants, en tant que police municipale d'ultra-proximité.

Au-delà des missions d'ilotage, la police municipale parisienne développe une gamme de modalités de contact direct dans l'espace public de plus en plus diversifiée. En complément des totems⁶ fixes installés à des points et horaires définis, des totems mobiles ont été introduits, ainsi que des initiatives portées localement par les divisions territoriales⁷, comme les « cafés police ».

L'Observatoire de la tranquillité publique centralise et suit les remontées de terrain des 17 divisions territoriales, concernant notamment trois sources : les remontées « Totem », les remontées des échanges avec les médiateurs sociaux et les agents d'accueil et de surveillance, qui sont en contact avec les usagers notamment dans les parcs et jardins.

Au cours de l'année 2024, environ 5 000 remontées de terrain ont été enregistrées, dont près de 2 000 issues des échanges avec les médiateurs sociaux. En cohérence avec leurs missions, la prévention⁸ constitue la première catégorie thématique, représentant environ 40 % des signalements. Viennent ensuite les demandes de renseignements et d'autres thématiques, les agents présents aux totems ou dans les parcs et jardins étant également souvent sollicités pour fournir des informations. Enfin, 11 % des remontées concernent des incivilités rapportées par les Parisiennes et Parisiens auprès des agents (malpropreté, dépôts,

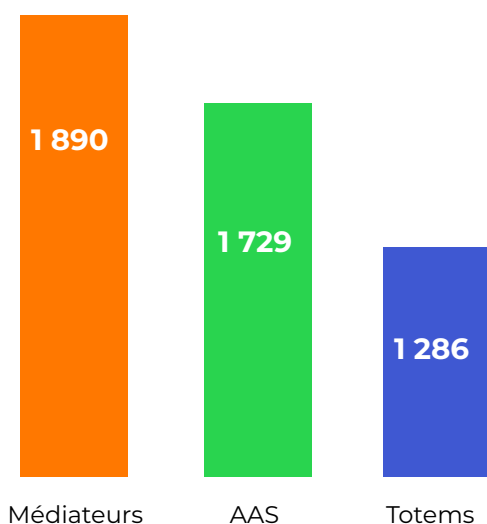


Figure 24 : nombre de remontées de terrain en 2024.

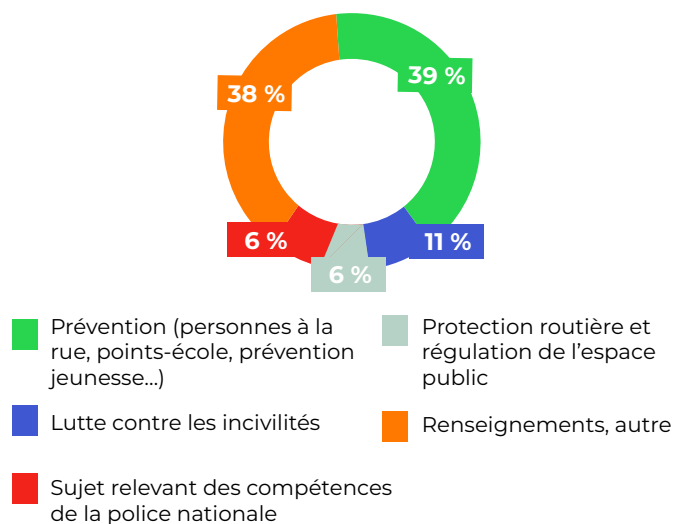


Figure 25 : la répartition des thématiques des remontées de terrain en 2024.

⁶Points de rencontre positionnés à différents endroits dans l'espace public, qu'ils soient fixes ou mobiles, visibles et destinés à favoriser l'échange avec les usagers.

⁷Divisions de tranquillité publique, créées lors de l'acte 1 de la territorialisation, il y a trois ans. Il en existe dix-sept, soit une par arrondissement.

⁸Personnes à la rue, campements, points-écoles, attroupements de jeunes, prévention jeunesse...

→ Journées d'action et événements marquants de l'année 2024

Plusieurs fois par an, la police municipale organise une journée de mobilisation autour d'une problématique ciblée, avec un objectif à la fois pédagogique (expliquer l'action de la police municipale et rappeler les règles de vie en collectivité) et opérationnel (prévenir et sanctionner les comportements inadaptés).

En 2024, plusieurs journées d'action et événements marquants ont mobilisé la DPMP. En voici quelques exemples :



→ 8 mars 2024

Journée internationale des droits des femmes

Mobilisation de la direction de la police municipale et de la prévention autour de plusieurs actions : formations et ateliers en réalité virtuelle à destination des agents, opérations de sensibilisation dans l'espace public avec distribution de flyers (respectomètre, violentomètre, etc.).



→ 30 avril 2024

Lutte contre les incivilités et les dégradations de l'espace public

- Environ 180 actions menées à travers la capitale, concernant les dépôts sauvages, les tags et graffitis, les affichages sauvages ou encore les jets de mégots, les épanchements d'urine ;
- 542 verbalisations de lutte contre les incivilités dressées en plus de la prévention réalisée sur le terrain.

La direction de la propreté et de l'eau (DPE) a également prêté main forte à la DPMP pour assurer le nettoyage des zones souillées.



→ 17 mai 2024

Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Les agents de la police municipale et les médiateurs ont été mobilisés pour le bon déroulement du Bal de l'Amour, donné sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris.



→ Été 2024

Mobilisation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, en quatre phases :

- Jusqu'au 25 juillet : phase de préparation ;
- Du 26 juillet au 11 août : période Jeux olympiques, une présence accrue et une organisation adaptée ;
- Du 12 août au 27 août : période interstitielle entre les Jeux olympiques et les paralympiques, des festivités se sont déroulées dans les arrondissements de la capitale ;
- Du 28 août au 8 septembre : les Jeux paralympiques.



→ Septembre 2024

Rentrée scolaire

- Le jour de la rentrée scolaire, 323 surveillants points écoles ont été mobilisés, accompagnés de 140 policiers municipaux en appui. Ce dispositif renforcé a permis d'assurer la sécurisation de 350 points écoles à travers la capitale.



→ 15 octobre – 15 novembre 2024

Mois de prévention des rixes Lancement de l'acte 3 de la stratégie parisienne de prévention des rixes, qui vise à :

- Fédérer les partenaires autour d'un plan de lutte contre la violence par armes blanches chez les jeunes ;
- Renforcer la présence de médiateurs sur le terrain en 2025 ;
- Lancer un nouvel appel à projets « prévention des rixes entre jeunes à Paris » en janvier 2025 (un budget de 200 000 euros alloué aux actions de prévention) ;
- Publier un appel à candidatures pour une recherche universitaire afin d'analyser les phénomènes de violences entre jeunes à Paris et d'évaluer les réponses mises en place par les pouvoirs publics.

Pour en savoir plus sur l'acte 3 de la stratégie parisienne de prévention des rixes, rendez-vous sur : [Stratégie parisienne de prévention des rixes, bientôt un acte 3](#)



→ 6 novembre 2024

Code de la rue

Les agents ont mené des actions de prévention et de verbalisation afin de :

- Protéger les piétons ;
- Sensibiliser et protéger les cyclistes ;
- Faire respecter les voies réservées aux transports en commun.



→ 25 novembre 2024

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

• À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les équipes se sont mobilisées dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Tout au long de la journée, elles ont mené des actions de sensibilisation au plus près du public : distribution de flyers, échanges avec les habitantes et habitants, information sur les dispositifs de soutien et de protection, ainsi qu'une présence renforcée sur le terrain. Ces actions ont également permis de rappeler l'engagement de la Ville dans la lutte contre le harcèlement de rue, au travers d'un travail de prévention, de sensibilisation et d'écoute auprès des femmes et des témoins.

- Parmi ces différentes actions conduites sur tout Paris, la DPMP a par exemple participé au village d'information organisé dans le 10^e arrondissement, où elle a présenté des outils tels que le violentomètre et le Passeport parisien des droits des femmes, en lien avec les partenaires locaux.
- Cette mobilisation globale illustre la volonté d'aller vers les usagères et usagers, de rendre les dispositifs de prévention et d'accompagnement plus visibles et plus accessibles partout dans la ville, et de renforcer une culture commune de respect et de sécurité dans l'espace public.



→ 8 décembre 2024

Réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris

• La police municipale a assuré la sécurité et les fermetures de circulation à proximité du site.

2.2. Le cycle d'échanges citoyens en mairies d'arrondissement

En 2023, à l'occasion du deuxième anniversaire de la police municipale, la direction de la police municipale et de la prévention a organisé pour la première fois une rencontre citoyenne à l'échelle parisienne. Accueilli dans la salle du Conseil de Paris, l'événement a réuni une centaine de participants autour d'échanges sur les missions, les actions et les perspectives de la police municipale.

Dans une volonté affirmée de renforcer l'ancrage territorial, l'Observatoire de la tranquillité publique renouvelle l'initiative en 2024 à l'occasion du troisième anniversaire de la police municipale. Cette édition se distingue par une décentralisation d'un cycle d'échanges citoyens dans plusieurs arrondissements parisiens⁹, permettant de mieux répondre aux spécificités locales.

Les participants étaient majoritairement des citoyens engagés, déjà investis dans des dispositifs de démocratie locale (tels que les conseils de quartier) ou dans la vie associative.

La méthodologie mise en œuvre pour les ateliers organisés à cette occasion s'inscrit dans une démarche résolument participative. Elle vise à favoriser les échanges entre les habitants, les divisions territoriales de la police municipale et les mairies d'arrondissement.

Chaque atelier s'est structuré en trois temps :

- Dans un premier temps, un bilan de l'action de la police municipale depuis sa création a été présenté, accompagné d'un rappel de ses compétences spécifiques à Paris ;

- Ensuite, les participants ont été répartis en groupes pour échanger autour des problématiques locales. Ce travail collaboratif a donné lieu à une cartographie partagée des incivilités, constituant un véritable « photo-diagnostic » du territoire ;

- Enfin, une séance d'idéation collective a permis de faire émerger des pistes d'action concrètes pour renforcer le lien entre la police municipale et la population. Ces propositions portent notamment sur la présence et la visibilité des agents dans l'espace public, les modalités de contact avec les citoyens, la communication, la prévention, les actions de verbalisation, ainsi que les leviers d'intervention face aux problématiques locales identifiées.

Pendant ces échanges, l'Observatoire a également proposé deux questionnaires : l'un portant sur les principales incivilités et problématiques observées, l'autre sur les enjeux de la relation de proximité.

⁹ 8 arrondissements ont participé à l'initiative : Paris Centre, du 6^e, 7^e, 9^e, 10^e, 13^e, 18^e, 20^e.

Quelques enseignements issus des questionnaires des cycles d'échanges citoyens

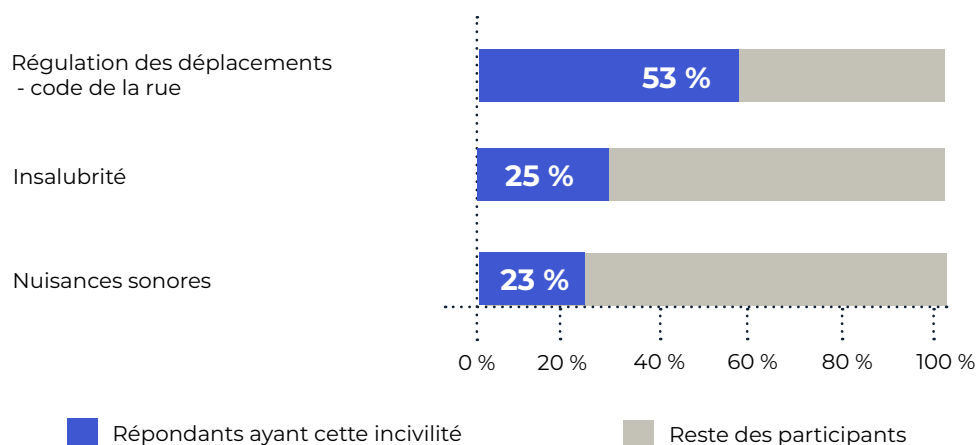
Questionnaire 1, tranquillité publique : la régulation des déplacements en tête des préoccupations

Ce premier questionnaire vise à mesurer la satisfaction des participants concernant la tranquillité publique, la propreté et la solidarité envers les personnes vulnérables dans leur arrondissement.

Il invite également les répondants à identifier les problématiques qu'ils constatent le plus fréquemment.

La **régulation des déplacements**, – « Code de la rue », est ressortie comme la principale préoccupation (mentionnée par 53 % des participants), suivie de l'insalubrité (25 %) et des nuisances sonores (23 %).

Les différents types d'incivilité

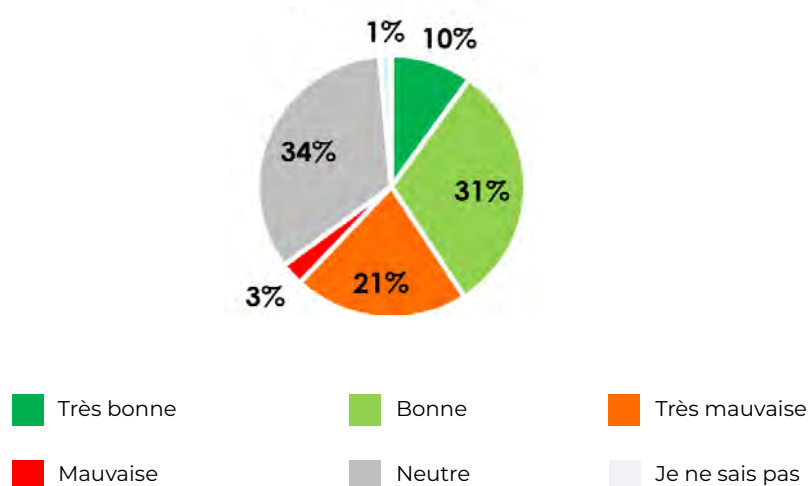


Questionnaire 2, relations police-population : une bonne expérience

Ce second questionnaire porte sur les habitudes de contact des participants avec la police municipale, ainsi que, le cas échéant, sur leur niveau de satisfaction. Les résultats sont positifs : plus de 40 % des répondants ont exprimé une opinion favorable, 34 % se sont déclarés neutres, tandis que 24 % ont rapporté une expérience négative.

Parmi les freins identifiés à la prise de contact avec la police municipale, le principal évoqué par les participants est le manque de connaissance des modalités de contact (37 %), suivi par l'absence d'incivilités perçues comme suffisamment graves pour justifier un signalement (27 %).

Si vous avez déjà signalé une incivilité à la police municipale, quelle a été votre expérience ?



Les résultats par arrondissement ont été restitués le 8 février 2025, à l'occasion de la conférence « La police municipale dans la Ville du quart d'heure : retours sur le cycle d'échanges citoyens en mairies d'arrondissement ». Ce fut l'occasion pour Nicolas Nordman, adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale, ainsi que pour Michel Felkay, directeur de la direction de la police municipale et de la prévention, de présenter le bilan de la direction et, de répondre aux questions des participants. Ont été annoncés :

- la création de l'Équipe parisienne d'accueil et de surveillance ;
- des référents de quartier ;
- des référents personnes à la rue au sein des divisions territoriales de police municipale et de prévention.



2.3. La DPMP dans la ville du quart d'heure

Pour en savoir plus, consultez : [le bulletin trimestriel d'avril 2025](#)

→ Une Équipe parisienne d'accueil et de surveillance en renfort des agents dans les espaces verts

L'Équipe parisienne d'accueil et de surveillance (EPAS) a été créée afin de renforcer les brigades territoriales dans leurs missions quotidiennes d'accueil et de surveillance, notamment au sein des espaces verts (avec un effectif de 43 agents en décembre 2024). Cette brigade, composée d'agents d'accueil et de surveillance, intervient en appui des brigades locales affectées aux espaces verts et aux bâtiments municipaux, assure ponctuellement la surveillance de traversées piétonnes identifiées comme prioritaires. Placée sous l'autorité de la sous-direction des divisions d'appui (SDDA), l'EPAS est également mobilisée sur des dispositifs événementiels réguliers et ponctuels.

Par sa présence renforcée, en particulier dans les équipements municipaux tels que les espaces verts en matinée et en fin de semaine (du jeudi au dimanche), elle participe activement à la lutte contre les incivilités. Depuis mars 2025, ses agents, désormais assermentés, mènent également des actions de verbalisation.

La mise en place de l'EPAS a déjà permis, dès décembre 2024, de mettre en place des patrouilles de tranquillisation six jours sur sept de 15h jusqu'à la fermeture dans les squares Alban Satragne et Cavaillé-Coll (10^e arrondissement). Les agents ont également été formés, chaque dimanche de décembre, au fonctionnement du dispositif Paris Respire sur le secteur de l'avenue Trudaine (9^e arrondissement), avec une prise en charge complète assurée par l'EPAS à partir du 1^{er} janvier 2025. Cette première intervention s'inscrit dans une montée en puissance progressive, qui se poursuivra en 2025 avec l'assermentation des agents prévue en mars, leur permettant dès lors de procéder à des actions de verbalisation.



→ Les référents de quartier

Dans une logique d'ultra-proximité – une police du quart d'heure pour une ville du quart d'heure – la direction de la police municipale et de la prévention a mis en place un dispositif de référents dans chacun des 117 quartiers de la capitale (en générale, des binômes). L'objectif est que les usagers et les acteurs locaux puissent s'adresser à un agent dédié, identifié et disponible. Cette fonction ne se limite pas à un rôle relationnel : elle est aussi pleinement opérationnelle, les référents assurant la remontée des informations de terrain au sein des divisions territoriales afin que celles-ci soient mieux prises en compte dans la planification des interventions. Axé sur une disponibilité renforcée et une relation police-population consolidée, ce dispositif s'est concrétisé par l'installation formelle de 206 agents dans cette nouvelle fonction, le 20 mars 2025.



→ Les référents pour les personnes à la rue

Les référents pour les personnes à la rue ont été progressivement déployés, d'abord dans les arrondissements Centre, 10e, 13e, 15e, 18e, 19e et 20e, puis étendus aux 11e, 12e et 17e. Leur rôle s'inscrit dans une logique de régulation de l'espace public, tandis que le suivi social est assuré par d'autres services au sein de la direction.

Leur action repose notamment sur la médiation, la participation aux opérations de nettoyage avec la direction de la propreté et de l'eau et la circulation d'une information fiable et partagée au sein des CVS (Coordination de veille sociale : organisation territoriale de l'urgence sociale à Paris), pour contribuer à la mise en place de réponses concrètes et coordonnées sur le terrain.



PARTIE 3

Ressources



3.1. Données de la direction : pilotage et valorisation par l'Observatoire de la tranquillité publique et le pôle synthèse et analyse

L'Observatoire de la tranquillité publique

Créé en mars 2023, l'Observatoire est dédié à la représentation, au suivi et à l'évaluation des actions réalisées par la police municipale. Il est organisé en deux pôles : pôle « police municipale – population » avec en son sein le service de la « relation usager », et le « pôle communication ».

Il doit également permettre de mener une démarche partenariale et participative afin de renforcer le lien social et d'améliorer la prévention en veillant à la tranquillité publique et au respect des règles de la vie en société. L'enjeu de l'Observatoire est de donner de la visibilité au champ professionnel de la police municipale, au suivi des dynamiques de représentation et de réflexion que recouvre le domaine de la tranquillité publique, et de rendre compte des actions mises en œuvre.

L'Observatoire de la tranquillité publique poursuit trois missions :

- rendre compte de l'activité statistique de la police municipale, via ses baromètres mensuels, bulletins trimestriels, rapports annuels, etc., ainsi qu'à travers une valorisation scientifique ;
- recueillir les doléances des Parisiennes et des Parisiens aux différents points de rencontre dans l'espace public, dans les parcs et jardins, via les différents canaux de la Ville de Paris ou à travers le centre d'appel de la police municipale ;
- orienter les opérations de la police municipale à partir des attentes formulées par le public pour répondre plus efficacement aux priorités locales.

Le pôle synthèse et analyse (PSA)

Le pôle synthèse et analyse (PSA) joue un rôle central auprès de l'ensemble des services opérationnels de la DPMP que ce soit dans le pilotage par la donnée, l'analyse stratégique, ou la communication d'éléments d'activités. Sa mission est de rassembler, fiabiliser et exploiter les données produites par la DPMP (verbalisations, interventions, missions, etc.). Le PSA produit des synthèses régulières et des tableaux de bord facilitant la prise de décision et l'adaptation des stratégies locales.

Le PSA contribue à analyser et suivre l'évolution des physionomies de voie publique en lien avec les thématiques salubrité/sécurité. Il développe des analyses prospectives et des cartographies comparatives, croisant signalements usagers et actions de la police municipale. Il apporte un appui méthodologique pour piloter les actions par la donnée, veille à la qualité des éléments analysés et propose des process d'amélioration continue s'agissant notamment des outils professionnels utilisés au sein de la direction.

3.2. Liens utiles

Tout savoir sur la police municipale : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-la-police-municipale-parisienne-16970>

L'Observatoire de la tranquillité publique – baromètres mensuels, bulletins trimestriels... : <https://www.paris.fr/pages/la-police-municipale-se-dote-d-un-observatoire-de-la-tranquillite-publique-23790>

La Ville de Paris recrute pour sa police municipale : <https://www.paris.fr/pages/la-ville-de-paris-recrute-des-policieres-et-policiers-municipaux-18652>

Signaler une incivilité au quotidien – trouver le bon interlocuteur : <https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilite-du-quotidien-3800>

Police municipale – un comité d'éthique pour veiller au respect des règles de déontologie : <https://www.paris.fr/pages/un-comite-d-ethique-de-la-police-municipale-pour-veiller-au-respect-des-regles-de-deontologie-20310>

Paris Data – le site de la démarche Open Data de la Ville de Paris : <https://opendata.paris.fr/pages/home/>

La formation des policiers municipaux et l'École des métiers de la sécurité et de la prévention : <https://www.paris.fr/pages/les-policiers-municipaux-formes-a-l-ecole-de-la-securite-et-de-la-prevention-27001>

Des policiers municipaux encore plus proches de vous – les référents de quartier : <https://www.paris.fr/pages/les-referents-de-quartier-de-police-municipale-et-de-prevention-un-lien-privilegie-entre-la-police-municipale-et-les-habitants-30316>

Suivez la police municipale parisienne sur les réseaux sociaux :



Police Municipale de Paris



police_municipale_paris

